



CDCA DE L'INDRE

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Séance plénière

Lundi 5 juillet 2021



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Présentation, compétences et attributions du CDCA de l'Indre



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie - CDCA - a été instauré par la Loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement, dite Loi ASV. Il se substitue au Comité départemental des retraités et des personnes âgées (CO.D.ER.PA) et au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

Nouvelle instance consultative, le CDCA vise à renforcer la participation des citoyens, des personnes accompagnées et de leurs familles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de l'autonomie dans le département et se compose de deux formations spécialisées, l'une concernant les questions relatives aux personnes âgées et l'autre les questions relatives aux personnes handicapées.

L'assemblée plénière du CDCA est composée de membres, titulaires et suppléants, proposés par différents organismes, associations et institutions conformément au décret n°2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et répartis en deux formations spécialisées de quatre collèges, comprenant un nombre égal de membres.

Dans l'Indre, le CDCA s'est installé pour la première fois le 27 septembre 2017 pour 3 ans. L'assemblée renouvelée est effective depuis le 16 mars 2021 (date de l'arrêté de la nouvelle composition) pour un mandat qui courra jusqu'au 15 mars 2024.



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Compétences

Le CDCA est compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social, d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques.

Il est également compétent en matière d'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle et d'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme.



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Attributions

Le CDCA est consulté pour avis sur :

- le schéma régional de santé, le schéma régional d'organisation sociale et médico-sociale et les schémas départementaux relatifs aux personnes handicapées et aux personnes âgées en perte d'autonomie ;
- La programmation annuelle ou pluriannuelle des moyens alloués par l'agence régionale de santé, le département et les régimes de base d'assurance vieillesse à la politique départementale de l'autonomie ;
- Le programme coordonné de la Conférence des financeurs de l'Indre
- Les rapports d'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, de la Conférence des financeurs mentionnée et des services du département chargés des personnes âgées, avant leur transmission à la CNSA et aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;
- Les conventions signées entre le département et ses partenaires en vue de définir leurs objectifs communs en faveur de la politique départementale de l'autonomie et leur mise en œuvre.



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Attributions

- Le CDCA est informé du contenu et de l'application du plan départemental de l'habitat, du programme départemental d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et des schémas d'équipement et d'accompagnement des personnes handicapées dans le département.
- Il formule des recommandations visant au respect des droits et à la bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées dans le département, à assurer le soutien et la valorisation de leurs proches aidants ainsi qu'à permettre la bonne prise en compte des questions éthiques.
- Le CDCA transmet, au plus tard le 30 juin de l'année concernée, au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, au Conseil national consultatif des personnes handicapées mentionné à l'article et à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie un rapport biennal sur la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département, dont la synthèse fait l'objet d'une présentation dans chacune de ces instances.
- Il peut débattre, de sa propre initiative, de toute question concernant la politique de l'autonomie et formuler des propositions sur les orientations de cette politique. Il peut être saisi par toute institution souhaitant le consulter.
- Les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie d'une même région peuvent débattre, de leur propre initiative, de toute question relative à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans la région.



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Composition du CDCA de l'Indre

Le CDCA de l'Indre est présidé par le Président du Conseil départemental ou le Vice-président délégué à l'action sociale et aux solidarités humaines.

Le CDCA comprend deux Vice-présidents, issus du premier collège de chaque formation spécialisée.

L'instance est composée de deux formations spécialisées :

- une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées
- une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées

Chaque formation spécialisée comprend un nombre égal de membres (36 minimum - 48 maximum) qui exercent leur mandat, à titre gratuit, pour une durée de 3 ans.



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Présidence de l'assemblée plénière : Le/la Président(e) du Conseil départemental
Ou
Le/la Vice-président(e) délégué(e)
à l'action sociale et aux solidarités humaines

Les membres des formations spécialisées Personnes Âgées (PA) et Personnes Handicapées (PH) sont répartis en 4 collèges :

- **Collège n°1 :** représentants des usagers, des familles et des aidants
- **Collège n°2 :** représentants des institutions¹
- **Collège n°3 :** représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées et handicapées
- **Collège n°4 :** représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté²

¹ Certains membres du collège 2 sont communs aux deux formations

² Le Collège n°4 est commun aux deux formations.



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°1 de la formation PA

a) Huit représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants, figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental

(liste arrêtée et publiée le 10 mai 2017, modifiée le 23 juin 2020)

b) Cinq représentants des personnes retraitées désignés sur propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national

c) Trois représentants des personnes retraitées désignés parmi les organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans la formation spécialisée du champ de l'âge, choisies par le Président du Conseil départemental en fonction de leur activité dans le département, sur proposition de ces organisations syndicales



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°1 de la formation PA : 16 membres

Organisme	Titulaire	Suppléant
Association 55 ans & plus	Madame Danielle EBRAS	Madame Marie-Hélène GUERIN
Association Nationale de retraités	Monsieur Guy MARTINEZ	Monsieur Jean-Paul TISSIER
Bien Vieillir Ensemble 36	Madame Claudette BRIALIX	Madame Elisabeth GAUMENDY
Ensemble & Solidaires - UNRPA	Madame Monique LUCAS	Non désigné
Familles Rurales Fédération de l'Indre	Monsieur Hubert JOUOT	Madame Yvette TRIMAILLE
Fédération Nationale des Associations de Retraités et Préretraités - FNAR	Monsieur Roger VIRAUD	Non désigné
France Alzheimer, Y'ACQA 36	Madame Sylvie BARITAUD	Non désigné
UDAF de l'Indre	Madame Marie-Thérèse LEFEBVRE	Monsieur Pascal BIAUNIER
Union Territoriale des Retraités CFDT de l'Indre	Madame LANGLOIS-JOUAN	Madame Evelyne COUTURIER
Union Départementale CGT des Syndicats de l'Indre	Monsieur Michel RAYNAUD	Monsieur Daniel DERRIER
Union Départementale des Retraités Syndicat FO de l'Indre	Madame Ghislaine VERKEN	Monsieur Jean BLINET
Union Départementale CFE-CGC de l'Indre	Monsieur Jean-François LALEUF	Monsieur Jean-Marc BALLEREAU
Union Départementale CFTC de l'Indre	En attente de désignation	En attente de désignation
Fédération Syndicale Unitaire Indre	Monsieur Daniel CLEMENTE	Madame Brigitte NICOLAS
CPME 36	Monsieur Pierre ROLLAND	Monsieur Adriano REINOITE
Fédération Générale des retraités de la Fonction Publique de l'Indre	Monsieur Jean-Charles PAILLARD	Madame Florence AUBARD



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°1 de la formation PH

Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants, désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental

(liste arrêtée et publiée le 22 mai 2017, modifiée le 21 décembre 2020)



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°1 de la formation PH : 16 membres

Association	Titulaire	Suppléant
ADAPEI 36	Monsieur Jean-François FILY	Madame Aurélie JAMMOT
AFM Telethon - Délégation de l'Indre	Madame Liliane PIERRE	Madame Christine FOULATIER
Association Française des Traumatés Craniens	Monsieur Philippe COTTIN	Madame Martine IDOUX
APAJH 36	Monsieur Philippe ALTAZIN	Madame Nadine LARTIGUE
APF - France Handicap de l'Indre	Monsieur Philippe JEANNETON	Madame Gaëlle GUEROULT
Association Capables	Madame Jeanne-Marie FAVARD	Monsieur Lionel BAUDRY
Association Pas à Pas Indre	Madame Fabienne VEDRENNE	Madame Amandine CHARLAS
Association Valentin Haüy	Madame Françoise PASCAL	Madame Nadine GUITTON
CORIDYS Indre	Madame Rosiane PRIAM	Docteur Michèle BALLANGER
Familles Rurales Fédération de l'Indre	Madame Evelyne COUTURIER	Madame Yvette TRIMAILLE
France AVC 36	Docteur Jacques MUNDREUIL	Madame Pascale MASSON
France Parkinson - Comité de l'Indre	Madame Françoise ROY	Monsieur Jean-Claude DAROUX
SEP 36	Madame Roselyne QUENTIN	Madame Catherine CHENIVESSE
Talents en Partage	Madame Odette FRIQUET	Monsieur Jean-Paul FRIQUET
UDAF de l'Indre	Monsieur Pascal BIAUNIER	Monsieur Hervé LECERF
UNAFAM	Madame Denise ROSA-ARSENE	Madame Bénédicte TOUROUD



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°2 des formations PA & PH

Les membres communs aux 2 formations PA & PH du Collège 2 sont :

- a) Deux représentants du Conseil départemental, désignés par le Président du Conseil départemental
- b) Le Directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant
- c) Le Directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant
- d) Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du préfet
- e) Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la Caisse primaire d'assurance maladie et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°2 de la formation PA

Les autres membres composant le Collège 2 de la formation PA sont :

- a) Deux représentants des autres collectivités et EPCI désignés sur proposition de l'association des maires de l'Indre
- b) Un représentant des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la Mutualité sociale agricole
- c) Un représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur proposition des fédérations des institutions de retraite complémentaire
- d) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la Mutualité Française



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°2 de la formation PA : 12 membres

Institution	Titulaire	Suppléant
Conseil départemental de l'Indre	Madame Michèle SELLERON Conseillère départementale	Madame Mélanie FAUCHET DPDS
	Madame Lydie LACOU Conseillère départementale	Madame Mélanie RIDEL DPDS
Autres collectivités et EPCI	Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE Maire de Saint-Août	Madame Chantal GODART Maire de Selles-sur-Nahon
	Madame Annie BARREAU Maire de Brives	Madame Odile GUILLEPAIN Conseillère municipale de Mâron
DDCSPP de l'Indre	Monsieur Philippe FOURY ou son représentant Directeur départemental	Non désigné
ARS Centre-Val de Loire	Monsieur Dominique HARDY Délégué départemental de l'Indre	Non désigné
ANAH	En attente de désignation Directeur-adjoint de la DDT	Madame Hélène GENAUX Cheffe du Service habitat-construction
CPAM de l'Indre	Monsieur François RABOTTIN Président	Monsieur Jérôme LAURENT Administrateur
CARSAT Centre-Val de Loire	M. Patrick VINATIER / Mme Christelle ARCHAMBAULT Administrateur / Attachée de direction	M. Dominique BLONDEAU / Mme Christine GATEAU Administrateur / Chargée de développement
MSA Berry-Touraine	Monsieur Denis CHARASSON Administrateur	Monsieur Michel SEMION Administrateur
AGIRC-ARRCO	Madame Ghislaine NICOLAS	Madame Ghislaine CORNEC
Mutualité Française Centre-Val de Loire	Monsieur Patrice LAMOUREUX	Madame Bernadette PETOIN



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°2 de la formation PH

Les autres membres composant le Collège 2 de la formation PH sont :

- a) Le Président du Conseil Régional ou son représentant
- b) Deux représentants des autres collectivités et EPCI désignés sur proposition de l'association des maires de l'Indre
- c) Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant
- d) Le Recteur d'académie ou son représentant
- e) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la Mutualité Française



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°2 de la formation PH : 13 membres

Institution	Titulaire	Suppléant
Conseil départemental de l'Indre	Madame Michèle SELLERON Conseillère départementale	Madame Mélanie FAUCHET DPDS
	Madame Lydie LACOU Conseillère départementale	Madame Mélanie RIDEL DPDS
Conseil Régional du Centre-Val de Loire	Le Président du Conseil régional ou son représentant (à désigner)	Pas de suppléant
Autres collectivités et EPCI	Monsieur Thierry CHAUVEAU Maire de Saint-Aoustrille	Monsieur Claude DAUZIER Maire de Chasseneuil
	Monsieur Jean-Michel MULTON Maire de Lureuil	En attente de désignation (en remplacement de Monsieur Marc FLEURET)
DDCSPP de l'Indre	Monsieur Philippe FOURY ou son représentant Directeur départemental	Pas de suppléant
DIRECCTE Centre-Val de Loire	Monsieur Pierre GARCIA ou son représentant Directeur régional	Pas de suppléant
Académie Orléans-Tours	Madame Katia BEGUIN ou son représentant Rectrice	Pas de suppléant
ARS Centre-Val de Loire	Monsieur Dominique HARDY Délégué départemental de l'Indre	Pas de suppléant
ANAH	En attente de désignation Directeur-adjoint de la DDT	Madame Hélène GENAUX Cheffe du Service habitat-construction
CPAM de l'Indre	Monsieur François RABOTTIN Président	Monsieur LAURENT Administrateur
CARSAT Centre-Val de Loire	M. Patrick VINATIER / Mme Christelle ARCHAMBAULT Administrateur / Attachée de direction	M. Dominique BLONDEAU / Mme Christine GATEAU Administrateur / Chargée de développement
Mutualité Française Centre-Val de Loire	Madame Isabelle MARPEAU	Monsieur Patrice LAMOUREUX



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°3 de la formation PA

a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, désignés sur proposition de chacune de ces organisations

b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental

(liste arrêtée et publiée le 27 juin 2017)

c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental

(liste arrêtée et publiée le 23 juin 2020)



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°3 de la formation PA : 12 membres

Organisme	Titulaire	Suppléant
CFDT	Madame Julie AUBINEAU	Madame Sophie LEMAIGRE
CGT	Madame Danielle FAURE	Madame Nadia LAVERGNE
FO	Monsieur Christian BONNET	Monsieur Christian WATTECAMPS
CFE-CGC	Monsieur Didier JOUSSE	Monsieur Jean-François LALEUF
CFTC	En attente de désignation	En attente de désignation
UNSA 36	Madame Hélène BOURY	Monsieur Simon FOUASSIER
SYNERPA	Monsieur Aurélien JOUBERT	Madame Corinne PAYAN
FEPEM	Madame Peggy SCHOONENBERGH	Madame Magali MONNERET
ADMR	Madame Odette RENAUD-INCLAN	Monsieur Guy ALDE
FHF	Madame Christine HOTLMANN	Non désigné
Elisabeth Kübler-Ross	Madame Marie-France BERTHIER	Madame Sandrine TOKER
VMEH	Madame Nicole FERNANDEZ	Madame Bernadette CHENU



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°3 de la formation PH

a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, désignés sur proposition de chacune de ces organisations

b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental
(liste arrêtée et publiée le 27 juin 2017)

c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien de la participation des personnes handicapées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental
(liste arrêtée et publiée le 23 juin 2020)



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°3 de la formation PH : 11 membres

Organisme	Titulaire	Suppléant
CFDT	Monsieur Philippe BONNET	Monsieur Pédro Aléjandro DUQUE
CGT	Monsieur Dominique GUILLAUME	Madame Laura MAYERAU
FO	Madame Nathalie JAMET	Monsieur Philippe SELIN
CFE-CGC	Monsieur Eric DALLET	Monsieur Didier JOUSSE
CFTC	En attente de désignation	En attente de désignation
UNSA 36	Madame Aurore SEGURA-PENOT	Madame Martine DEMUR
NEXEM	Madame Marie-Laure FEFEU	Monsieur Bruno CAMPEOTTO
ASMAD	Monsieur Yves-Henri LAFON	Madame Angélique BAILLY
URIOPPS Centre	Monsieur Ludovic DUTOUR	Madame Aude BRARD
FEHAP	Monsieur Stéphane LACOU	Madame Nathalie ALLIOT
Centre du Bénévolat	Madame Christine JALU	Monsieur Serge BARANGER



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°4 commun aux 2 formations PA & PH

- a) Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du Président du Conseil régional
- b) Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du Préfet
- c) Un architecte urbaniste, désigné sur proposition du Préfet
- d) Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental, sous réserve de l'accord de la majorité des membres de droit.¹

¹Les 5 membres du 4° d) doivent faire l'objet d'un accord à la majorité des membres de droit.
Les 5 membres ont ainsi été validés en date du 26/02/2021 lors de l'organisation des élections à distance des instances de gouvernance du CDCA.



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Collège n°4 des formations PA & PH : 8 membres

Organisme	Titulaire	Suppléant
Conseil régional Centre-Val de Loire	Le Président du Conseil régional ou son représentant	Pas de suppléant
OPAC	Madame Marie-Charlotte LECAROUX Directrice de la prévention sociale et de la gestion locative	Madame Céline PINAULT Responsable du service qualité
Architecte	Madame Catherine AUTISSIER	Non désigné
Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Indre	Docteur Thierry KELLER Président	
Pôle Emploi Indre	Madame Marianne CAZALET Directrice territoriale du Berry	
Centre Hospitalier de Châteauroux	Madame Evelyne POUPET Directrice générale	
MDPH	Madame Françoise LE MONNIER DE GOUVILLE Directeur	
Comité Départemental Olympique et Sportif	Monsieur Dominique AGUILLON Président	



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Le Bureau

Chaque formation spécialisée désigne en son sein un bureau.

Chaque bureau comprend **6 membres** dont le Vice-président, élu en formation plénière par les membres de sa formation spécialisée.

Les deux bureaux réunis forment le bureau de la formation plénière.

Le bureau est chargé de :

- Proposer l'ordre du jour des séances
- Assurer la coordination entre les deux formations du CDCA
- Coordonner les représentations extérieures
- Préparer la rédaction du rapport biennal
- Veiller au respect des délais impartis pour la formulation des avis et au respect du règlement intérieur



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Organigramme du bureau plénier

Bureau Formation Personnes Agées

Vice-présidente

Madame Claudette BRIALIX
Présidente BVE 36

Membres

Monsieur Christian BONNET
Syndicat FO

Monsieur Hubert JOUOT
Familles Rurales Fédération départementale

Madame Marie-Thérèse LEFEBVRE
UDAF de l'Indre

Madame Odette RENAUD INCLAN
ADMR Indre

Madame Michèle SELLERON
Conseil départemental

Bureau Formation Personnes handicapées

Vice-présidente

Madame Denise ROSA-ARSENE
UNAFAM

Membres

Monsieur Pascal BIAUNIER
UDAF de l'Indre

Madame Lydie LACOU
Conseil départemental

Monsieur Yves-Henri LAFON
ASMAD Indre

Madame Liliane PIERRE
AFM Téléthon

Madame Rosiane PRIAM
Coridys Indre



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Représentants du CDCA au sein de diverses instances

En tant qu'instance visant à favoriser le développement de la démocratie participative au niveau local, le CDCA désigne des représentants dans un certain nombre d'autres instances départementales et régionales des secteurs de la santé et de l'autonomie. Il dispose dans ce cas d'une voix délibérative ou consultative.

Il sera demandé aux représentants du CDCA qui siègent au sein d'autres instances de produire des retours auprès du bureau plénier sur les réunions auxquelles ils assistent : rapports, compte-rendus, retours d'informations



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Instance	Nombre et qualité des représentants du CDCA	Mode de désignation	Représentants désignés
Conseil territorial de Santé Collège des usagers et associations d'usagers œuvrant dans le domaine de l'ARS	Au plus 4 représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées	Sur proposition du CDCA du ressort du conseil territorial de santé	<p><u>Titulaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Claudette BRIALIX - BVE 36 - M. Hubert JOUOT - Familles Rurales - Mme Liliane PIERRE - AFM Téléthon - Mme Odette RENAUD-INCLAN - ADMR <p><u>Suppléants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Philippe ALTAZIN - APAJH 36 - M. Philippe COTTIN - AFTC Centre - Mme Danielle EBRAS - 55 et plus - M. Michel RAYNAUD - Union départementale CGT
Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)	<ul style="list-style-type: none"> - 4 représentants des associations de retraités et personnes âgées - 4 représentants des associations des personnes handicapées, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée 	Désignés par le Directeur général de l'ARS sur proposition des CDCA de la Région	<p>4 représentants des associations de retraités et personnes âgées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN - Union des retraités CFDT - M. Hubert JOUOT - Familles Rurales - M. Michel RAYNAUD - Union départementale CGT - M. Guy MARTINEZ - Association Nationale des retraités <p>4 représentants des associations des personnes handicapées, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Philippe COTTIN - AFTC Centre - Mme Liliane PIERRE - AFM Téléthon - M. Philippe JEANNETON - APF France Handicap - Mme Rosiane PRIAM - Coridys Indre
CDAPH	1 membre de la formation spécialisée Personnes Handicapées	Désigné par le CDCA	Mme Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN - Union des retraités CFDT



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Instance	Nombre et qualité des représentants du CDCA	Mode de désignation	Représentants désignés
Conseil de développement Castelroussin	1 titulaire et 1 suppléant	Désigné par le CDCA	Titulaire : Mme Hélène BOURY - UNSA UD 36 Suppléant : M. Simon FOUASSIER - UNSA UD 36
Commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel	1 représentant des usagers	Désigné par le CDCA (Lorsqu'il n'est pas désigné par le CDCA il est nommé par le Préfet après appel à candidatures et avis du Procureur de la République)	M. Philippe ALTAZIN - APAJH 36
Commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social <i>Pour les projets autorisés en application du a de l'art. L. 313-3</i>	- 1 représentant d'associations de retraités et personnes âgées - 1 représentant d'associations des personnes handicapées	Désigné par le Président du Conseil départemental sur proposition du CDCA	1 représentant d'associations de retraités et personnes âgées - Mme Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN - Union des retraités CFDT 1 représentant d'associations des personnes handicapées - Mme Marie-Laure FEFEU - Atout-Brenne
Commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social <i>Pour les projets autorisés en application du d de l'art. L. 313-3</i>	6 représentants d'usagers dont : - 3 représentants d'associations de retraités et personnes âgées - 3 représentants d'associations des personnes handicapées	Désignés conjointement par le Président du Conseil départemental et le Directeur général de l'ARS sur proposition du CDCA	3 représentants d'associations de retraités et personnes âgées - Mme Odette RENAUD INCLAN - ADMR - Mme Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN - Union des retraités CFDT - M. Hubert JOUOT - Familles Rurales 3 représentants d'associations des personnes handicapées - M. Philippe JEANNETON - APF france Handicap - Mme Denise ROSA-ARSENE - UNAFAM - M. Philippe ALTAZIN - APAJH 36



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Secrétariat du CDCA de l'Indre :

DPDS / CLIC

Tel. 02 54 08 37 20 - mail. clic36@indre.fr